



Paris, le 25 janvier 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

## Tarif social :

### L'AFUTT et l'ANSA créent un groupe de travail commun

Face à l'annonce du Ministre de l'Industrie concernant « *la mise en place d'un tarif social dans la téléphonie mobile, fixe et Internet* », l'AFUTT en souligne l'intérêt et l'urgence. Elle rappelle ses demandes incessantes pour l'accès des plus démunis aux **moyens de communication d'aujourd'hui**, demandes chaque jour accrues par l'aggravation des inégalités sociales et l'extension de la pauvreté.

Qu'il s'agisse de la **recherche d'un emploi** (chômeurs et premiers emplois des jeunes), de la situation de populations fragiles ou isolées dont on veut **réduire la dépendance** et favoriser le maintien à domicile, de **jeunes en position d'études** et dont les finances sont rares, l'accès au téléphone et à l'Internet est essentiel mais ne peut être garanti dans les conditions du marché.

**L'intervention publique est donc nécessaire** pour que soit assuré à tous l'accès à la communication téléphonique et à l'Internet, accès consacré par le Conseil Constitutionnel en juin 2009 comme un droit fondamental du citoyen.

D'ores et déjà et afin d'avancer concrètement dans cette voie, l'AFUTT (Association Française des Utilisateurs de Télécommunications) et l'ANSA (Agence Nationale des Solidarités Actives) ont décidé de mettre en place un **groupe de travail commun** qui a pour objectif de formuler, dans un délai proche, des propositions à soumettre aux Pouvoirs Publics.

#### A propos de l'AFUTT

---

Depuis plus de 40 ans, l'AFUTT (Association Française des Utilisateurs des Télécommunications) agit pour informer et défendre les consommateurs afin qu'ils bénéficient d'un accès de qualité au meilleur prix à l'ensemble des technologies de l'information et de la communication.

L'AFUTT s'est fixée pour missions au bénéfice de tous les consommateurs :

- information et pédagogie auprès du public dans l'usage des télécommunications,
- intermédiation dans le recueil et le traitement des plaintes entre les consommateurs et les opérateurs et fournisseurs,
- concertation pour favoriser une régulation du marché,
- promotion des services numériques performants et de qualité.

Contact presse : Marianne CARIOU

Courriel : [marianne.cariou@afutt.org](mailto:marianne.cariou@afutt.org)

Tél : 01 47 41 18 56

[www.afutt.org](http://www.afutt.org)

